L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 19 JUIN 1872. — 46me Année—Vol. XLV.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 19 JUIN.

[illegible]

Une Equivoque.

Il y a des journaux qui reprochent à l'Abeille de s'être opposée à l'union des éléments conservateurs, d'avoir prôné une politique d'exclusion et d'être, en partie, la cause de l'état de choses actuel. Nous ne nous [illegible] pas à relever ce qu'il y a d'insigne [illegible] qui nous adressent ce reproche, nous nous contenterons de rétablir les faits [illegible] que le public ne se laisse pas prendre à cette misérable équivoque.

Lorsque le grand parti conservateur a lutté, il y a quatre ans, contre le radicalisme en Louisiane, il était uni comme un seul homme, et il a pu donner aux candidats démocrates plus de 40,000 voix. Comment se fait-il que ce parti soit, aujourd'hui, divisé en trois fractions? Est-ce la faute de l'Abeille? Nous le demandons à tous ceux qui nous ont fait l'honneur de nous lire depuis quatre ans. N'avons-nous pas constamment engagé les conservateurs à rester unis, à fermer l'oreille aux conseils perfides ou imprudents de ceux qui voulaient créer un tiers parti et amener par là, forcément, une division dans leurs rangs.

Lorsque le parti de la réforme s'est constitué, il y a quelques mois, nous avons désapprouvé le mouvement, parce qu'il pouvait conduire à une division, ce qui ne s'est que trop malheureusement réalisé. Mais n'avons-nous pas demandé, tout d'abord, la réunion ou l'entente du parti de la réforme avec le parti démocrate? N'avons-nous pas insisté énergiquement en faveur de cette politique alors que les deux Conventions siégeaient? Si la fusion a échoué, ce n'a pas été certainement la faute de l'Abeille. Démocrates et réformistes lui rendront cette justice.

On sait, au contraire, que les dissensions qui ont éclaté dans la Convention démocratique ont été l'œuvre d'intrigues de coulisse, ourdies par M. Warmoth et ses amis. Tout a été tenté par cette coterie pour faire ajourner la Convention démocratique sans que rien eût été décidé, ou pour l'amener à se dissoudre en tumulte.

Mais, dit-on, l'Abeille s'est opposée à une coalition avec le parti républicain libéral, et ce parti renferme un élément conservateur avec lequel il faut compter. Nous répondrons :

De quoi se compose cet élément? De quelques démocrates dont le cœur a eu dans le passé une influence et une valeur que nous ne cherchons pas à nier. Pourquoi ces démocrates ont-ils quitté leur parti où ils étaient en position à jouer un rôle important? Est-ce l'Abeille qui les y a poussés? Non, ils ont agi de leur plein gré, sans consulter leur parti et pour des raisons qu'ils pourraient exposer mieux que nous ne le pourrions faire.

Nous eussions préféré que ces démocrates, égarés ou leurrés, ne se fussent pas écartés du sein de l'organisation démocratique, nous ne demandons pas mieux que de les y voir rentrer ou que de les voir agir de concert avec les conservateurs, pour le bien de l'Etat. Mais nous ne sommes nullement responsables de la division que leur passage dans un autre camp a créé dans les rangs conservateurs. Tout en souhaitant qu'on puisse s'entendre avec eux, nous ne pouvons reconnaître à un petit noyau de démocrates dissidents le droit de dicter au parti démocrate et au parti réformiste que ceux-ci doivent suivre les rejetons et accepter des alliés inavouables, et cela dans l'intérêt de la cause commune.

C'est là déplacer les rôles et jouer le jeu d'une coterie qui nous paraît tout au moins à craindre que le parti national républicain. C'est là perpétuer les causes de dissension qui ont été si habilement semées dans les rangs du parti conservateur par les agents du gouverneur.

Nous sommes en faveur de l'union de tous les éléments honnêtes du corps électoral pour arriver à réformer de fond en comble notre gouvernement d'Etat et nos administrations locales, mais nous ne voulons que des éléments honnêtes dans cette coalition. Quant aux moyens pratiques d'effectuer cette union, il appartient au comité démocrate et au comité de la réforme de s'entendre pour les trouver. Si l'accord se fait entre ces deux partis, il n'y aura plus qu'à présenter au peuple une liste de candidats sur laquelle devront se rallier les suffrages de tous les bons citoyens, désireux de contribuer au salut de l'Etat. S'il y a des ambitieux désappointés qui persistent à faire bande à part, nous ne saurions prendre en considération leurs griefs imaginaires, car ce sont eux qui sont les coupables.

Notre politique n'a jamais varié et elle se résume en ceci : Pour but la réalisation des réformes, pour moyen l'union de tous les citoyens honnêtes.

Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.—Comme nous l'avons rapporté hier, la Banque d'épargne et de dépôts de la Louisiane avait intenté un procès à la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans pour la contraindre à lui céder l'agence fiscale de la ville de la Nouvelle-Orléans. La Huitième Cour de District, (juge Dibble) a rendu un jugement, le 17 juin, condamnant le défendeur [illegible] à remettre aux mains de l'agent qui vient d'être élu les comptes qui se montent à la somme de [illegible] et ordonnant en même temps à la ville de la Nouvelle-Orléans et à la Banque d'épargne de payer à l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans (ancien agent fiscal), les arriérés de comptes se montant à [illegible] [illegible] de la Banque d'épargne [illegible] [illegible] la légalité de son droit. En tout temps, [illegible] pourront se [illegible] ou poursuivre la ville [illegible] de la Nouvelle-Orléans pour des dommages, parce qu'elle a été privée de l'agence fiscale; et la Banque d'épargne, pour n'avoir pas été mise en possession de cette agence par le Conseil de ville à partir de la date de l'élection.

Les frais de Cour ont été également divisés entre les deux parties intéressées.

Avis aux dames—M. B. Sombre, coin St Louis et Royale, vient d'opérer une grande réduction sur son magnifique stock d'ombrelles à longs manches, noires et couleur, En-tout-cas, ombrelles et soie, parasols. Les personnes qui se rendent aux sexes, trouveront chez lui un choix complet de costumes de bains pour dames, enfants et messieurs. Il recommande surtout pour la modicité des prix ses baignoires mexicaines.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 168, de la rue du Canal.

Ce que valent les tableaux des artistes français.—[illegible]

La Cigale, de M. Lefebvre, a été [illegible] par M. [illegible]
La Dame [illegible]
[illegible] par M. Oppenheim [illegible]
Le Coup de Canon, de M. [illegible]
[illegible] 15,000 fr., également [illegible]
Deux toiles de Breton, les Nos [illegible] ont été payées [illegible]
La Visite de [illegible], de M. Cabanel, 10,000 francs.
La Chaudière, de Vollon, 4,000 fr.
La Récolte [illegible], de M. Cœur de Roi, 1,500 fr.
On cite également le Gladiateur, de Gérôme [illegible] de vendre [illegible]

[illegible] machine à coudre [illegible] attentif de la machine "Domestic" [illegible] chez M. S. Hedges.

On [illegible]
— Ah ! dit [illegible]
[illegible]

La Mine de Soufre de Calcasieu.

M. Granet, l'ingénieur en chef de la mine de soufre de la paroisse Calcasieu, qui était la semaine dernière, en ville, est reparti samedi dernier pour retourner à ses puits. Le rapport qu'il a fait de l'état des travaux et de la perspective d'une prompte et heureuse solution, est on ne peut plus encourageant pour tous ceux qui s'intéressent à cette importante entreprise.

Comme nous l'avons déjà dit, deux navires, le Mount Royal et le Ferdinand, ont apporté de France l'immense matériel nécessaire au forage du puits d'extraction et à la pose des immenses anneaux tubulaires qui doivent constituer le blindage intérieur du puits. Une machine à vapeur de la force de cent chevaux destinée à mouvoir les trépans et autres outils de forage et à soulever et descendre les 96 anneaux de fer qui formeront un tube de plus de 400 pieds de long, constituait avec ces outils et anneaux un matériel d'un poids immense; tout a été heureusement transbordé des navires sur des barges et débarqué définitivement au débarcadère de la mine sur la rivière Calcasieu, d'où on s'occupe de le transporter sur l'emplacement même où l'on a déjà commencé à creuser le puits.

On aura une idée de l'importance qu'il faut attacher à la réussite de ces opérations de transport, quand nous dirons que chacun des anneaux tubulaires a cinq pieds de haut, dix de diamètre et pèse de quinze à dix-huit mille livres.

Voici sur les opérations de forage du puits les détails que nous tenons de M. Granet.

Le puits a déjà été creusé, par les procédés ordinaires, à une profondeur d'environ 90 pieds, et cette opération va se continuer jusqu'à ce qu'on atteigne une profondeur d'environ 130 pieds. Ces premières couches de terrain se composent de stratum argileux, un simple blindage en charpente suffit pour protéger ce travail contre tout éboulement. A la distance de 130 pieds environ, un peu avant d'arriver aux sables mouvants, on commencera à poser les anneaux tubulaires, parce que, grâce au système de MM. Kind et Chaudron, on peut éviter tous les inconvénients, qu'offre la présence de l'eau dans les sables. Si les sables sont très liquides, le travail ira très vite et les couches de sables seront traversées en deux mois; ce délai, au contraire, pourra s'étendre un mois ou deux de plus, suivant le degré de solidité des sables.

Une fois les sables traversés, dès que la colonne tubulaire reposera sur le roc solide, le succès de toute l'opération sera assuré, affirme M. Granet. Le reste du travail pourra demander plus ou moins de temps suivant le plus ou moins de consistance du sol à extraire, mais il n'offrira aucune difficulté sérieuse ni aucun danger d'insuccès. Les terrains qui sont au-dessous des sables sont des terrains calcaires ou marneux à travers lesquels la colonne tubulaire descendra graduellement jusqu'au précieux banc de soufre situé à 428 pieds au-dessous de la surface du sol et épais de 112 pieds.

M. Granet, ancien élève de l'école des mines de France et qui a une expérience pratique de plus de vingt années, n'a plus aucun doute sur le succès de l'entreprise. Dans cinq ou six mois, dans sept au plus, on arrivera à toucher le banc de soufre.

Nous avons déjà parlé de la richesse du banc de soufre dont il s'agit. Le rendement moyen du minerai est de 77 0/0 de soufre pur. Le combustible nécessaire au travail de la mine se trouve à portée, la Compagnie ayant plusieurs milliers d'acres de terre en grande partie boisés, autour du puits.

En Sicile les mines de soufre ne rendent que vingt-cinq pour cent en moyenne, mais, comme faute de combustible on est obligé de brûler une moitié du minerai pour extraire le soufre de l'autre moitié, il en résulte que le rendement se trouve réduit à 12 1/2 pour cent. Au Calcasieu, au contraire, sur huit tonneaux extraits on obtiendra six tonneaux nets, tandis qu'en Sicile les huit tonneaux ne donnent qu'un tonneau.

Les mines de Sicile ne produisent que 200,000 tonneaux, ce qui est une quantité insuffisante pour les besoins de l'industrie du monde entier. On est alors obligé d'exploiter, en différents endroits, des pyrites qui contiennent de l'arsenic, du cuivre, du fer, métaux qui détériorent les appareils pour la fabrication de l'acide sulfurique et font un mauvais article pour le commerce. Sur 300,000 tonneaux de pyrites ainsi exploitées, on tire à peu près 150,000 tonneaux de soufre. Or si l'industrie pouvait trouver ailleurs du soufre pur en quantité suffisante, elle renoncerait à se servir de ce soufre de pyrites à cause des inconvénients qu'il présente.

La mine de Calcasieu étant la seule mine de soufre qui ait été découverte dans le Nouveau-Monde, est appelée à jouer un rôle considérable dans l'histoire du mouvement industriel du pays. Aussi le gouvernement des Etats-Unis suit-il avec un vif intérêt, les progrès de l'entreprise qu'il a déjà cru devoir encourager par la remise des droits de douane sur le matériel importé par la Compagnie.

Si nous avons un désir à former, c'est que les actions de la Compagnie du Calcasieu restent entre les mains des gens du pays, afin que les richesses que produira la mine ne sortent pas de la Louisiane et contribuent à fournir le capital dont notre agriculture a tant besoin pour se relever de ses ruines.

L'AMBITION DE M. THIERS.

La Revue politique publie un curieux article; elle raconte qu'un de ses rédacteurs aurait été témoin d'une conversation entre M. Thiers et un homme politique qu'elle ne nomme pas, et il en rapporte la teneur. Voici son récit :

"Un des interlocuteurs exposait à M. Thiers que la France était dans une situation incertaine, au lendemain de si grands désastres.—La confiance renaît partout, les affaires reprennent; les partis monarchiques, reconnaissant leur impuissance, pensent à désarmer; le parti radical, lui-même, a l'air de se calmer et suit l'exemple de la sagesse des députés de l'extrême gauche, qui ont montré depuis quelques temps une modération évidente; la France travaille et elle produit; elle a un crédit immense; elle s'est remise de cette grande saignée de deux milliards qui, [illegible]

[illegible]

LA SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE.

On nous communique la délibération suivante, prise dans la séance du 12 mai par le comité dirigeant de la Souscription des Femmes de France :

Considérant que par des causes tout à fait indépendantes du comité directeur, il y a lieu, dès aujourd'hui, de regarder comme irréalisable la clause qui fixe à 500 MILLIONS le chiffre auquel les engagements conditionnels deviendraient exigibles ;

Considérant, d'autre part, que les dons en espèce ou nature doivent, d'après les statuts, être versés au Trésor, quel que soit le chiffre qu'ils atteignent; que ces dons ont été faits librement, sans condition d'aucune sorte; mais que cependant il y a lieu de tenir compte, dans une certaine mesure, des intentions conditionnelles qui ont pu être exceptionnellement manifestées par quelques donateurs au moment où ils ont opéré leurs versements,

DÉCIDE :

Article premier.—Les personnes ayant souscrit des engagements conditionnels sont invitées à convertir, pour tout ou partie, ces engagements en versements fermes.

Art. II.—Les personnes qui justifieront n'avoir versé des sommes en numéraire ou fait des dons en nature qu'à titre conditionnel, ont 30 jours, à compter du [illegible], pour produire leurs réclamations.

Art. III.—Les personnes dont les réclamations faites par écrit auront été reconnues fondées seront admises à retirer leurs dons en nature ou en espèces, à partir du 15 au 30 juin. Toute réclamation devra être adressée au secrétaire général, au Grand-Hôtel, 2, rue Scribe, à Paris. Par mesure d'ordre administratif, ces restitutions seront publiées dans le Bulletin de la souscription [illegible].

Art. IV.—Après l'expiration des délais prévus aux articles 2 et 3 ci-dessus, lesquels seront augmentés d'un mois pour les souscripteurs habitant en Europe, et de deux mois pour ceux habitant hors l'Europe, toutes les personnes ayant fait des dons en espèces ou en nature et qui n'auraient pas produit de réclamations, seront considérées comme ayant affirmé à nouveau leur patriotisme, et comme ayant manifesté, en tant que de besoin, leur intention d'être rangées parmi les donatrices à titre définitif.

Art. V.—A partir du 15 mai il ne sera reçu par la caisse de la souscription aucun versement conditionnel.

Art. VI.—Le produit de toutes les souscriptions, après apurement des comptes, sera versé au Trésor public, à un crédit spécial intitulé : "Œuvre patriotique des Femmes de France, pour concourir à la libération des départements occupés."

ATTAQUE CONTRE LE CONSUL DE FRANCE A SAN FRANCISCO.

On n'a pas oublié que le télégraphe a rendu compte, la semaine dernière, d'une attaque dont M. Breuil, consul général de France à San Francisco, avait été l'objet. Mais on [illegible] était inexacte. Ce n'est pas M. Breuil, c'est le consul lui-même qui a été victime de cette agression.

Voici ce que nous lisons dans le Courrier de San Francisco du 5 :

"Hier, vers midi et demi, M. Breuil, consul général de France, passait dans Kearny, lorsqu'en arrivant au coin de la rue Sacramento, il fut assailli à l'improviste par un individu qui marchait derrière lui. Cet individu, dont les premiers [illegible] M. Breuil, et le frappa à la tête en furieux avec un instrument qu'il venait de sortir de sa poche. Secouru par la violence du coup, M. le consul général chancela, et il aurait certainement tombé, si plusieurs personnes, parmi lesquelles M. Raphaël Weill, qui se trouvait près de là, [illegible] sur l'assaillant [illegible] ce qui venait d'avoir lieu, ne s'étaient pressées pour le secourir. Elles le firent entrer dans une pharmacie voisine, où un premier pansement fut appliqué à la blessure, qui saignait abondamment.

"Pendant ce temps, l'auteur de cette inqualifiable agression se tenait dans la rue où il continuait ses menaces. Il fut bientôt arrêté et conduit au bureau de police. Là, il déclara se nommer Etienne Dignan, âgé de soixante ans et charpentier de son état.

"On a su depuis qu'il s'apercevait que le consul ne jouit plus de l'exercice de sa raison. Il croit qu'on en veut à sa vie, et que depuis vingt ans qu'il est en Californie pas un jour ne s'est passé sans qu'on ait tenté de l'empoisonner. Il s'imagine en outre que le consul de France lui retient 10,000 dollars.

"L'instrument dont il s'est servi est une sorte de casse-tête fabriqué avec une manche de chaussure qu'il a terminé en guise de corde, et à chaque extrémité de laquelle il a attaché une pierre de la grosseur d'un petit boulet. On a trouvé en outre sur sa personne un petit couteau-poignard.

"M. Breuil a reçu le premier coup sur le côté de la tête, presque au sommet. La blessure a été qualifiée par le médecin comme heureusement [illegible] caractère dangereux. Le coup porté avec une violence qui pouvait être fatale à celui à qui il était destiné, aura sans doute été amorti par le chapeau. M. Breuil n'en sera pas moins obligé de garder la chambre pendant quelques jours.

"En apprenant cet événement, M. Belcour, chancelier du consulat, qui vient de recevoir un congé et qui se disposait à partir pour France ces jours-ci, est allé immédiatement se remettre à son poste.

LA VIE PRIVÉE.

Voici comment Alphonse Karr, dans ses Nouvelles Guêpes, apprécie le rôle des rapporteurs de journaux :

La voilà donc trouvée, grâce à cette nouvelle industrie des "reporters", cette maison de verre que désirait le Romain.

Mais, maison de verre grossissant,—de verre rouge ou bleu ou jaune, colorant, décolorant, de verre convexe, concave,—allongeant, élargissant, déformant—comme ces boules odieuses que bien des bourgeois installent dans leur jardin, depuis quelques années, pour y regarder la caricature insolente et imbécile de leur femme, de leurs enfants, de leurs arbres, de leurs fleurs, salades, grotesques, ignobles.

Autrefois, quand on était suivi par un inconnu, on faisait rapidement un examen de conscience, et d'après sa situation et le résultat de l'examen, on se disait : C'est un voleur, ou c'est un mouchard ;—Il faut ajouter aujourd'hui : ou c'est un reporter.

Telle actrice en renom, se voit accompagnée en tous lieux par un jeune homme qui ne la perd pas de vue un instant, l'attend aux portes quand elle entre quelque part; interroge les portiers; entre après elle dans le magasin où elle fait des emplettes, dans le café où elle soupe, accompagnée;—il a parlé plusieurs fois à sa femme de chambre, il a fait cent questions à la portière du théâtre.—" Allons, encore un amoureux, il est jeune, assez bien fait, vêtu à la dernière mode; quelle patience ! Il faut qu'il soit bien épris, pauvre jeune homme! Allons, on verra; mais qu'il parle."

Il n'est nullement épris, et ne parle pas; il écrit dans un journal. Il raconte que "mademoiselle X...., a acheté une robe de faille grise à tel magasin, et une fausse natte à tel autre; qu'elle a soupé, jeudi dernier, à tel restaurant, dans tel cabinet, avec M. X...., — qu'ils ont mangé :

Bisque d'écrevisses,
Crevettes,
Perdreaux rôtis (prohibés en ce moment),
Punch à la Romaine
Haricots de primeur
Fraises et abricots de l'année prochaine.
Pas d'extra vin que le Champagne frappé.

"Elle avait prétexté une indisposition pour ne pas jouer ce soir-là; son protecteur s'était présenté chez elle et avait été éconduit par la soubrette; elle dort, elle a tant souffert, il serait inhumain de la réveiller, etc.

Tout le monde sait qu'elle se dit vingt-deux ans, mais nous avons fouillé les registres de la mairie; elle est née le 7 octobre 1840, elle aura donc trente-deux ans cinq mois."

Un écrivain va se marier,—description de son bonheur, chiffre de la dot;—la fiancée est grande,—svelte,—une taille,—le nez fort,—gauche, etc.,—[illegible]—il a un signe très [illegible]—le mari ne la connaîtra que dans quelques jours, mais qu'il soit tranquille, l'effet en est ravissant.

Le maréchal Bazaine s'est promené de deux à quatre les mains derrière le dos; de quatre à cinq les bras croisés; il a allumé un cigare probablement très mauvais, qu'il a jeté avec impatience.—La maréchale est venue : description de sa toilette, sa conversation avec son mari, ainsi qu'il y mangé un mot.—Le maréchal a dîné à sept heures; le rapport n'était pas assez sûr; il a refusé deux fois des haricots verts; il a bu du vin de tel cru, de telle année; il a vidé une bouteille et en a entamé une seconde.

Après le café, il a bu trois petits verres de chartreuse verte. Je sais bien que le reporter d'un autre journal a dit que c'était de la Chartreuse jaune; mais il a parlé au hasard. Je ne veux pas croire [illegible] que c'est de la chartreuse verte. [illegible]

Quant à Mademoiselle Déjazet, [illegible]

[illegible]

M. Thiers s'est promené hier à Versailles, dans le parc, [illegible]

[illegible]

"Ce ne sont pas [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches spéciales à l'Abeille.)

EUROPE.

Une Adresse du Pape aux Puissances [illegible]

Rome, 18—Le Pape a adressé aux représentants des puissances étrangères une circulaire importante sur l'état du Saint-Siège. Le document sera bientôt rendu public.

La grève en Prusse.

Berlin, 18—[illegible]

[illegible]

Madrid, 18—[illegible]

WASHINGTON.

Renomination du [illegible] de bateaux.

Washington, 18 juin—Le Président a renommé Jos. [illegible] Jr. inspecteur-général de bateaux.

[illegible]

A partir du premier juillet et après cette date, toute personne qui vendra ou qui offrira en vente du tabac fabriqué en poudre ou en cigares, excepté les fabricants [illegible]

[illegible]

Observations Météorologiques.

Washington, 18 juin—[illegible]

L'Arbitrage de Genève.

Washington, 18 juin—Le Ministre [illegible] par les affaires de l'arbitrage à Genève. [illegible]

Investigation sur les affaires du Rio-Grande.

Washington, 18—La commission nommée par le Président pour examiner les conditions des affaires sur le Rio-Grande doit se rendre à la Nouvelle-Orléans le 1er juillet, et de là elle ira visiter le Rio-Grande, [illegible] à Brownsville et [illegible] du Nouveau-Mexique.

DIVERS.

La Grève.

New-York, 18 juin—[illegible]

Albany, 18—A un meeting tenu par les ouvriers ce matin, un comité a été nommé pour aller trouver le gouverneur et lui exposer la position prise par les grévistes, qu'ils considèrent comme étant en parfait accord avec les lois des E.-U. Le gouverneur a reçu le comité, mais a demandé à être dispensé de faire un discours. Il a dit qu'il avait exprimé ses opinions dans ses messages et que tout discours venant de lui serait probablement mal interprété.

Il leur a conseillé d'agir de façon à ne pas troubler la paix publique dans la communauté et à ne pas exciter contre eux l'inimitié des citoyens paisibles.

Philadelphie, 18—Les grévistes au meeting de ce matin n'étaient qu'au nombre de 193 hommes et l'excitation paraît se calmer. Des discours ont favorisé le retour des ouvriers aux ateliers pour faire les contrats entrepris à l'époque où la grève a commencé. D'autres discours ont été hostiles à la proposition qui serait finalement à la grève. On n'a rien décidé et le meeting s'est ajourné.

New-York, 18—Pas de nouveaux développements sur les grèves. La police protège tous les lieux menacés. Les raffineries, les usines à gaz, etc. 350 ouvriers employés dans ces derniers établissements ont demandé la réduction de la journée de travail à 8 heures ou une hausse de 20 pour cent sur leurs gages. Les armateurs de la Rivière du Nord demandent qu'on leur paye 50 cents l'heure après 5 heures ou le double du montant reçu pour une journée de travail. Les employés d'une raffinerie de Jersey City exigent des exigences à peu près semblables.

Une grande majorité des faiseurs de bouilloires et de machinistes, de Jersey City se sont mis en grève ce matin. Les travailleurs sur métaux, de New-York, se flattent de faire accepter leurs conditions d'ici à 10 jours. La ligue des 8 heures a un pique-nique à Jones Wood cette après-midi.

Invitation faite à Greeley.

Troy, New-York, 18 juin—Horace Greeley a été invité à parler au pique-nique monstre de la tempérance qui doit être donné ici le 24 juin par la société du Père Albin, mais jusqu'à présent il n'a pas encore accepté.

Nomination à la Convention Démocratique du Maine.

Bangor, Maine, 18—A la convention de district démocratique ce matin, Marcellus Emery, éditeur du Bangor Commercial, a été nommé candidat pour le Congrès; et James C. Madigan et Wm Fogarty, ont été choisis pour délégués à la Convention de Baltimore. On ne leur a donné aucune instruction, mais le sentiment de la Convention était clairement en faveur de Greeley.

Bangor, Me., 18—A la convention démocratique, aujourd'hui, J. C. Madigan a été élu président; il a fait un discours présentant pour les candidats de Cincinnati. Une allusion au [illegible] comme le moderne Cincinnatus a été accueillie par des applaudissements [illegible]. John F. Kimball a été nommé par acclamation candidat pour la place de gouverneur.

La Convention a passé une résolution [illegible] aux principes de la Convention de Cincinnati. Cette résolution dit que la plateforme et la lettre de Greeley, acceptant la nomination, constituent une plateforme sur laquelle peuvent se réunir tous les éléments en opposition à l'administration actuelle et corrompue. Une autre résolution recommande aux délégués de voter pour les candidats de Cincinnati.

[illegible]

Le comité exécutif républicain national avec l'ex-gouverneur Morgan pour président, est en séance secrète cette après-midi.

Les Indiens au Texas.

St-Louis, 18—[illegible]

[illegible]

Les récoltes dans la partie Nord et la partie Nord-Ouest du Texas sont [illegible]

[illegible]

San Francisco, 18—[illegible]

[illegible]

Boston, 18—Beaucoup de gens sont arrivés de l'Ouest et du Sud, aujourd'hui. Le théâtre et l'orchestre ont [illegible] le programme de l'après-midi, Mme Lucca [illegible]

Boston, 18—Le Colysée a été mieux rempli cette après-midi. [illegible]

[illegible]

Concord, N. H., 18—La Chambre a élu aujourd'hui Bainbridge Wadleigh, sénateur aux Etats-Unis. Le Sénat n'a pas encore voté.

Corsicana, Texas, 18—La convention de [illegible]

Le comité de la plateforme rapportera ce soir. [illegible]

Harrisburg, Pen., 18—La petite vérole a fait irruption au collège Dickinson, à Carlisle, et beaucoup d'étudiants partent pour retourner chez eux.

St-Louis, 18—Trois hommes appartenant à une bande de voleurs de rivière, qui ont enlevé toutes sortes de marchandises sur la Levée, ont été arrêtés aujourd'hui. Ils avaient une grosse barge toute remplie de ces marchandises et ils se préparaient à partir pour le Sud.

RIVIERES.

[illegible]

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Liverpool, 18 soir—Coton, sans changement à la clôture. Tissus et fils de Manchester, légèrement mais non notablement plus bas.

Marchés Américains.

New-York, 18—Coton calme. Vendu 656 balles. Mid. 25 1/4. Mid. Orléans 25 1/2.

New-York, 18 [illegible] Argent facile de 3 à 5. Sterling 109 [illegible] 7/8. Or 113 7/8 à 114. Gouvernements [illegible]

Mobile, 18—Coton [illegible] Mid. 24 1/4. Stock [illegible]

Charleston, 18—Coton [illegible] Mid. 25. Stock [illegible]

Savannah, 18—Coton calme. Mid. 24 1/4. Stock [illegible]

Galveston, 18—Coton plus [illegible] nominal. Bon ordinaire 21 1/4. Stock [illegible]

Memphis, 18 juin—Coton calme et un peu bas. Low Middling 24 1/4. Recettes, 121 balles. Exportation, 45.

(Dépêches d'hier soir.)

New-York, 18 juin—Une dépêche spéciale du Herald du 17, rapporte que les Anglais sont [illegible]

[illegible]

Berlin, 18 juin—Douze cents mineurs sont entrés en grève à Dortmund, Westphalie, et dans les environs.

Bangor, Maine, 18 juin—La Convention Démocratique qui aura lieu ici aujourd'hui promet d'être très nombreuse.

Corsicana, Texas, 18 juin—La Convention Démocratique d'Etat est une des plus nombreuses qui aient encore eu lieu. L'organisation permanente a été faite hier. Le général Hurcle a fait un discours en faveur de nominations rigoureusement démocratiques à Baltimore. On pense que M. Jno. H. Reagan, ancien maître de poste général, sera le président permanent.

New-York, 18 juin—Une lettre de l'Amérique du Sud dit que le professeur Agassiz a des séances de Chili et au Pérou avec la plus grande cordialité. Le professeur dit que le succès de l'expédition a dépassé ses plus belles espérances.

[illegible]

Elmira, New-York, 18—[illegible]

Liverpool, 18—Arrivé: le steamer City of Memphis de la N. Orléans.

New-York, 18—Arrivé: le steamer Manhattan. Arrivé à destination: Magenta et Nordis.

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Première Cour de District. [illegible]

[illegible] par H. W. R. Houston, [illegible]

L'affaire de Joseph Moses, accusé d'avoir, le 31 mars 1871, assommé le steamer Belle of Alton, devant la Cour Quatrième, a été remise par le procureur général, absence de l'avocat-général.

Dick Robinson, qui s'est avoué coupable de porter des armes cachées, a été condamné à une amende de [illegible] ou à un mois de prison.

Charles Lewis, trouvé coupable d'assaut et batterie, a été condamné à une amende de $25 ou à un mois de prison.

Huitième Cour de District.—Le juge Leaumont, de la Cinquième Cour de District, remplaçant pendant une semaine, le juge Dibble, de la Huitième Cour de District, qui est allé, dit-on, à Bâton-Rouge, où nous croyons que se trouve aussi l'avocat-général Belden.

Enquête.—Le coroner Jackson a fait hier une enquête sur l'homicide de M. [illegible] [illegible] tué Murphy [illegible] revolver. Cette instruction ne révèle rien d'intéressant et n'est pas autre chose qu'une simple querelle de cabaret.

Mme Bronson.—Cette dame, dont nous avons rapporté hier les hauts faits, est toujours en prison.

Nickela. — Le secrétaire de la compagnie du chemin de fer d'Orléans a fait jeter dans le fleuve [illegible] nickels trouvés. Ils avaient été reçus par la compagnie pour prix de passage.

Vols—Lundi soir, sur les 9 heures, un voleur inconnu est entré dans la grocerie située au coin des rues Jackson et Laurel, et ont pris dans un tiroir l'argent qui s'y trouvait et dont nous ne connaissons pas le montant. Le voleur ayant été découvert, on se mit à sa poursuite mais vainement. On connaît [illegible] que tous le monde.

On a volé, lundi dernier, dans la boutique des outils et d'autres articles chez M. Henry Greebe, tapissier, au coin des rues Plessant et Chippewa. Ces outils et autres choses valent bien $150.

M. Greebe se plaint de ne jamais apercevoir la police dans ces parages après 9 heures du soir.

Conseil de Ville — Séance hier; M. Walton remplace le maire, qui est absent. M. Cookman présente plusieurs offres pour le revêtement des levées de promenade: de A. Brady, $39 le pied de ligne; John Coglin, $40 50; Joshua Hawley, $36; J. J. O'Hara, $31 75. Acceptant le rapport, une résolution en ce sens pour l'offre de M. O'Hara. Sur motion de M. Lewis, l'affaire est renvoyée à la prochaine séance, conformément aux désirs de MM. Cookman, Shaw et Remick.

M. Shaw présente une résolution pour garantir la ville contre les warrants métropolitains de [illegible] Carrollton et autres portions de la paroisse Jefferson, et sur les warrants généraux du district métropolitain; le paiement en sera permis jusqu'à concurrence des 15/19 de la proportion de la ville, et les warrants cancellés [illegible] est déposé.

Le reste de la séance a été employé à expédier des affaires de routine, et le Conseil s'est ajourné.

M. Lewis présente une ordonnance pour imposer une pénalité à tout membre qui exigerait de l'argent des prisonniers lorsqu'ils sont relâchés. [illegible] M. Lewis dit qu'aucune pénalité n'existait [illegible] [illegible] fut obligé d'engager un mouchard parce qu'il n'avait pas une piastre pour payer le cautionnement.

M. Shaw pense que de telles extorsions devraient être poursuivies au criminel. L'ordonnance est déposée.

M. Shaw fait passer une ordonnance qui indemnise les habitants riverains pour le canal de la rue d'Orléans. Une résolution est passée pour qu'une émission [illegible] soit autorisée pour chaque [illegible] terre de [illegible].

—Le général Cluseret éprouve le besoin de faire parler de lui, et vend ses papiers au cabinet de [illegible]

[illegible]

—Un de nos artistes bien connus et sur le point de se marier.

—Je suis Dumas, dit-elle à son fiancé, je vous avertis d'avance que le côté vénal n'entre en rien pour moi dans mon choix, et je préfère faire tout à votre tête.

—Mais cela ne va très bien, répondit le prétendu en riant, je serai sûr ainsi que vous ne ferez rien à la dérobée.

—Un membre de la droite disait l'autre jour dans un moment de colère :

—Savez-vous pourquoi la république se tient si mal en équilibre?

—Non.

—Eh bien! c'est parce qu'elle a la tête gauche.

[illegible]

SERVICE POUR LE [illegible]. VENDREDI [illegible]

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.

27—CHARTRES—27
A. BROUSSEAU.

[illegible]

16 juin—DMeV—PP — A. BROUSSEAU.

[illegible]

Demande de Commis.

[illegible]

RICHARDS.

[illegible]

3,000,000 [illegible]

[illegible]

A. BARIC, Président. — SSE CANTHER, Secrétaire.

[illegible] JULES COUCOT.

[illegible] DELPHIN BONVEIN, Président de la Société Ste. Augustin.

[illegible] JULIEN VEILH, Secrétaire.

PAS DE POLITIQUE!
PAR DE FINESSE!
AUX CENT MILLE PALETOTS
DU POSITIF!
DU BON MARCHÉ!
Voilà notre Programme.
TOUT LE MONDE LE [illegible]

MICHEL LION

Malgré les prix réduits de [illegible]

[illegible]

— AUSSI —

Une grande quantité de Chemises Blanches et Couleur à des PRIX SI BAS qu'il faut se l'expliquer [illegible]

[illegible] MICHEL LION.

PHARMACIE A VENDRE.

D'ÉSIRANT se retirer des affaires pour s'occuper exclusivement de la préparation de son SIROP PECTORAL BALSAMIQUE, [illegible]

[illegible] F. P. DUCONGE, No 29 de la rue de Chartres, N. O.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. No 166 RUE DU CANAL.

[illegible]

RESSOURCES.

[illegible]

OBLIGATIONS.

[illegible]

[illegible] BANQUE NATIONALE MUTUELLE de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible] JULES MOSSY, notaire.
[illegible]

Demande de Pharmacien.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Appartements et Cottages à Mandeville.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Avis

[illegible]

EAU DE BLUE-LICK

EAU DE BLADON.

[illegible]

Champagne du [illegible]

[illegible]

Changement de domicile.

[illegible]

J. A. D'HEMECOURT. — HENRY CHAURANT

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur, H. CHAURANT & CO.

Successeur [illegible]

93... Rue Vieille-Levée... 93

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI [illegible]

CANDIS EN BATONS [illegible]
GOMMES, DRAGÉES, LOSANGES, etc.
CHOCOLATS.
[illegible]
GATEAUX,
SIROPS ou Jus de fruits.
INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité.
[illegible]
FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, &c.
H. CHAURANT & Co., RED STORE.
93 ....Rue Vieille-Levée..........93

Directory de la Ville de la Nouvelle-Orléans, — PAR — EDWARDS, Pour 1873.

[illegible]

Southern Publishing Co., RICHARD EDWARDS, surintendant, L. SOARDS, agent-général. [illegible] au No 8 du Commercial Place.

A. MALUS, GRAVEUR ET IMPRIMEUR. MACHINE SYSTÈME REMARQUABLE. Venez voir au No 4, rue Carondelet.

100 cartes de visite pour 50 cts., livrées à la minute. [illegible]

Marchandises en Magasin.

[illegible]

VINS ESPAGNOLS.

[illegible]

VINS FRANÇAIS.

[illegible]

F. Sancho & Co., [illegible] Vieille-Levée, En face du Marché Français.

Pour Bordeaux.

[illegible]

Pour Bordeaux.

Le navire français FORMOSE, [illegible]

GOLDENBOW & KELLEY. [illegible]

Bazar de St-Martinville.

L'OUVERTURE du BAZAR au bénéfice de l'INSTITUT DES JEUNES DEMOISELLES DE ST-MARTINVILLE, [illegible]

[illegible]

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

[illegible]

PREMIER ETAT TRIMESTRIEL.

[illegible]

G. CAVAROC, Président.

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

[illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible]

Sirops de Fruits

FRAISE, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÊME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 128 et 130 de la rue Vieille-Levée.

SI vous voulez acheter un chapeau

GREELEY

[illegible]

POUR TOUJOURS

[illegible] C. LAZARD. [illegible]

SOURCES DE BLADON.

[illegible]

J. CONNER & CO., Propriétaires.

Avertissement.

[illegible]

AUX PHARMACIENS.

NATURE'S HAIR RESTORATIVE.

[illegible]

Chaux de l'Alabama—Ciment.

[illegible]

SAM'L JAMISON.

Poudre [illegible] John G. Dunham

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c.

[illegible]

J. E. MERILH & Co.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Centrifuges à vendre.

[illegible]

A vendre, pour cause de départ.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

Grocerie à Vendre.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A Vendre.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A louer.

[illegible]

A louer.

[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

Hôtel de la Grande-Ile,

— Sur le bord du — GOLFE DU MEXIQUE.

[illegible]

Ouverture le 15 Juin 1872.

[illegible]

[illegible] MARGOT, Propriétaire.

HOTEL BARNES, A Mississippi City.

[illegible]

EST OUVERT POUR LA SAISON.

[illegible]

BAIE ST.-LOUIS.

[illegible]

BILOXI. HOTEL RAMBAUT.

[illegible]

BILOXI.

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible]

L. F. TOWER.

Avis de Société.

[illegible]